



Harcèlements, intimidations : les autorités algériennes veulent enterrer le dossier des disparus

Depuis plusieurs mois, les autorités algériennes mènent une campagne de harcèlement brutale, systématique et pleinement assumée contre SOS Disparus et le Collectif des familles de disparus d'Algérie (CFDA). Cet acharnement, d'une violence inacceptable, cible directement les mères de disparus, des femmes déjà brisées par des décennies d'attente, de souffrance et de silence imposé.

Ces mères, qui réclament inlassablement la vérité sur leurs enfants disparus, sont aujourd'hui traitées comme des cibles à abattre, des cibles témoins d'un passé que le pouvoir cherche à effacer.

Après avoir expulsé, la présidente du CFDA et de SOS Disparus, Nassera Dutour, le 30 juillet 2025, dans une démonstration de mépris total pour les libertés fondamentales et pour ses propres engagements, le pouvoir est allé encore plus loin. Les locaux de SOS Disparus ont été mis sous scellés le 16 mars 2026, privant les familles du seul refuge de soutien mutuel, de mémoire et de résistance.

Mais la répression ne s'arrête pas là. Pour intimider les mères et briser leur résistance, le pouvoir s'en prend désormais à leurs enfants. Le 4 avril 2026, Rachid Ben Nakhla, fils de disparu et militant pour la vérité, a été arrêté sans aucun égard pour son engagement. Le 7 avril, les forces de sécurité ont franchi un nouveau cap en interpellant Samia Bekouche, épouse de Farid Tallaa, disparu en 1998, ainsi que leur fils Hamza. Selon les éléments recueillis, Samia Bekouche aurait été retenue pendant près de trois heures afin d'exercer des pressions sur sa famille et notamment sur son fils et sur un proche, Faouzi Tallaa, vivant en France, dans le but de le faire taire et de l'empêcher de poursuivre ses démarches pour la vérité et la justice.

Le 8 avril 2026, c'est Slimane Hamitouche, famille de disparus, qui a été arrêté à Alger. Déjà interpellé le 18 mars 2026 lors d'un rassemblement pacifique, il incarne la persistance d'un mouvement unique qui dure depuis 1998. Il a été condamné à six mois de prison ferme par le tribunal de Sidi M'Hamed à Alger, sans mandat de dépôt, pour "attroupement non armé".

Cette stratégie de répression ne relève pas du hasard. Elle s'inscrit dans une volonté politique de faire disparaître une mémoire gênante, une politique d'effacement : effacer les voix, effacer les visages, effacer les traces des disparus de la décennie noire.

Mais plus la répression s'intensifie, plus elle révèle ce qu'elle cherche à cacher. Cette dérive autoritaire ne fait que raviver une mémoire que le pouvoir tente désespérément d'étouffer. Chaque intimidation, chaque arrestation, chaque pression confirme l'existence d'un dossier que l'État refuse d'assumer.

Collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA)

Lauréat du prix de l'ICIP

Lauréat de la mention spéciale du prix des droits de l'Homme de la République française

77 bis rue Robespierre – Montreuil – 93100

Tel : 07 60 21 06 22 email : cfda@disparus-algerie.org

Site : disparus-algerie.org

Le droit à la vérité, à la justice, à la liberté d'expression, de réunion et d'association n'est pas négociable. Il s'impose à tous, sans exception y compris à un État qui tente de s'y soustraire.

Le CFDA exige :

- La cessation immédiate de tout harcèlement, intimidation et pression contre les familles de disparus
- La réouverture immédiate des locaux du CFDA et la levée des scellés sur les bureaux de SOS Disparus
- La levée des mesures arbitraires visant la présidente Nassera Dutour et le respect plein et entier de son droit de circuler et de rentrer dans son pays
- La mise en place d'une commission indépendante pour l'établissement de la vérité sur les disparitions forcées.

Alger le 10 avril 2026

Pour le CFDA
Nassera Dutour